

Le(s) représentant(s) légal (aux)



Attention : Le compte portail famille sera rattaché à l'adresse mail du responsable N°1
(Responsable du dossier caf ou Msa)

RESPONSABLE 1

(Responsable du dossier Caf ou Msa)

RESPONSABLE 2

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Qualité (père/mère/tuteur...) :

Tél. fixe :

Tél. Bureau :

Tél. portable :

Courriel :

Date et lieu de naissance :/...../.....

à

Nom :

Prénom :

Adresse : :

Code Postal :

Ville :

Qualité (père/mère/tuteur...) :

Tél. fixe :

Tél. Bureau :

Tél. portable :

Courriel :

Date et lieu de naissance :/...../.....

à



A fournir : un justificatif de domicile du foyer de moins de 3 mois avec ce document

La situation familiale

Mariés Vie maritale Pacsés Célibataire Séparés Divorcés Veuf (Ve)

Nombre d'enfants dans le foyer : Nombre d'enfants total à charge :

En cas de séparation ou de divorce :

Quel parent exerce l'autorité parentale ?

Quel mode de garde : garde partagée garde exclusive garde alternée

Quels parents à la garde de l'enfant ? Père Mère Autre

Fournir le jugement actualisé ou la convention parentale, précisant les personnes disposant de l'autorité parentale et du mode de garde, ainsi qu'un planning précis des jours de garde partagée/alternée de septembre à fin août (Planning à transmettre chaque juillet pour la préparation de l'année scolaire suivante).



A savoir : Dans le cas où l'enfant est en garde alternée ou partagée, il est possible que chaque parent ait son propre compte portail rattaché à l'enfant. Pour se faire, *chaque parent doit obligatoirement faire un dossier nouvelle famille séparément, réactualisé et fournir les documents cités ci-dessus.*
Si un portail est déjà existant, celui-ci sera fermé pour en créer deux nouveaux.

Responsabilité facture

- Responsable 1
 Responsable 2
 Responsable 1 et 2

Si Autre payeur / Nom et prénom :

Lien de parenté : Tel :

Adresse postale :

Mail :

- J'autorise le prélèvement automatique par le service Education, (**fournir obligatoirement un RIB avec ce dossier** - (Aucune demande de prélèvement ne sera acceptée par le biais du portail famille).
- Je n'autorise pas le prélèvement automatique par le service Education de la Mairie.

Calcul des tarifs des activités selon vos ressources de 2024

Pour l'année scolaire du 1 septembre 2026 au 31 août 2027



La C.A.F. et la MSA d'Ille et Vilaine mettent à disposition de la Ville de Saint Grégoire un service internet à caractère professionnel lui permettant de consulter directement votre quotient familial nécessaire au calcul des tarifs dégressifs pour les activités municipales. Pour le consulter nous avons besoin de votre autorisation.

J'ai un dossier à la CAF 35 ou à la MSA,

je remplis également le document d'autorisation d'accès à la CAF 35 ou à la MSA

ci-joint autorisant le service Education à consulter le site, afin d'obtenir les données nécessaires au calcul de ma facturation, pendant toute la période d'utilisation du service Education de la Ville.

CAF 35 / N° allocataire caf 35 :

Nom du responsable du dossier (Auquel sont rattachés les enfants) :

MSA 35 / N° sécurité sociale :

Nom du responsable du dossier (Auquel sont rattachés les enfants) :

Mon dossier Caf ou MSA n'est pas à jour, ou bien, je ne suis allocataire d'aucune caisse, **je fournis l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 (recto-verso) du foyer pour l'année scolaire 2026-2027 ainsi que les attestations de prestations familiales. ***

Je ne souhaite pas communiquer mes revenus.

(La facturation sera au tarif T10 si grégorien – Autre tarif si non grégorien)

**Les documents sont à fournir principalement sur le portail famille dans « Pièces justificatives » (Format PDF uniquement pas de photo) ou par courrier si impossible à scanner.*

Appels d'Urgence et autorisations à venir chercher l'enfant (parents et représentants légaux compris)

Nom/ Prénom	Lien de famille	Âge si mineur	Téléphone fixe	Portable	Appel en cas d'urgence	Autorisé à récupérer l'enfant
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Ces personnes devront impérativement se munir d'une pièce d'identité à chaque fois.

Il faut **avoir au minimum 12 ans** pour **être autorisé à venir chercher** un enfant dans les structures **Enfance/Jeunesse**.

Il faut **être majeur** pour venir chercher un enfant dans les structures **Petite Enfance**.

Engagements du ou des responsables légaux :

- Je certifie exacts les renseignements portés sur ce dossier d'inscription.
- Je m'engage à signaler tout changement (situation familiale, coordonnées, déménagement, arrêt de l'utilisation des services Education de la Ville, situation financière et changement de QF / attention le signalement n'a pas d'effet rétroactif sur la facturation).
- Je certifie avoir pris connaissance des règlements des structures (fonctionnement et financier --disponible sur le site de la ville et en mairie). Je m'engage à respecter l'ensemble des règlements dans leurs intégralités et à remplir les données nécessaires sur mon Portail famille.

Fait à, le

NOM (s), Prénom (s) (précédé de la mention «lu et approuvé ») et Signature(s) obligatoire du représentant(s) légal (aux) :



Conformément à la loi du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en contactant les services municipaux. Dans ce cas, il vous appartient de fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier

Infos

Sur le site de Saint-Grégoire

www.saint-gregoire.fr

Dans la rubrique « **Mon quotidien** » vous trouverez :

● La page « Portail famille », pour télécharger :

<https://www.saint-gregoire.fr/mon-quotidien/enfant-ados3-18-ans/portail-famille/>

- 1- Le Dossier Portail Famille pour les nouvelles familles
- 2- Le livret Mode d'emploi du Portail Famille
- 3- Les tarifs de l'année en cours

● La page « Enfant-Ados (3-18 ans) », avec les informations sur les structures enfance-jeunesse suivantes :

<https://www.saint-gregoire.fr/mon-quotidien/enfant-ados3-18-ans/>

Accueil de loisirs (2 ans ½ - 11 ans révolus), Maison des Jeunes « Pass'âge » (10-25 ans), Périscolaire du groupe Paul-Emile Victor, Ecole Multisports, Restaurant municipal Boréal

- 1- Les contacts
- 2- Les règlements des structures
- 3- Les programmes d'activités des mercredis en périodes scolaires et des vacances scolaires
- 4- Le calendrier des périodes de réservations et d'annulations

● La page Enfance (0-3 ans), avec les informations sur les structures suivantes :

<https://www.saint-gregoire.fr/mon-quotidien/enfance-0-3-ans/le-relais-parents-assistants-maternels-et-les-modes-de-garde/>

Relais Parents Assistants Maternels, Multi accueils et jardin d'enfants

- 1- Les contacts
- 2- Les règlements des structures

Contact Référente Portail famille

Nathalie BILLON

Tél : 02.99.23.19.23

Mail : n.billon@saint-gregoire.fr

Autorisation d'accès au site
CDAP (site Caf 35)

Pendant toute la période d'utilisation des services Education de la Ville de Saint Grégoire.

Je soussigné(e).....

Responsable du dossier à la Caf 35 et

Allocataire de la CAF 35 n°.....

atteste que les enfants et adultes suivants sont rattachés à mon dossier

(noter les différents noms de famille, si différents du responsable) :

.....
.....
.....
.....

J'autorise le Service Education à accéder et consulter mon dossier sur le site CDAP (Caf 35)

Afin d'obtenir les données nécessaires au calcul de la tarification, pendant toute la période d'utilisation des services Education de la Ville de Saint Grégoire pour les années scolaires à venir.

Cette tarification sera établie chaque année sur les ressources N-2 pour l'année scolaire du N et N+1 (jusqu'au 31 aout de chaque année scolaire).

Fait le

A.....

Signature (obligatoire) :

(Merci de mettre ce document en ligne 1 de votre portail famille et/ou de le transmettre au référent portail famille au mail suivant : portail.famille@saint-gregoire.fr)

Autorisation d'accès au site
MSA (d'Ille et vilaine)

Pendant toute la période d'utilisation des services Education de la Ville de Saint Grégoire.

Je soussigné(e).....

Responsable du dossier à la Msa et

Allocataire de la MSA 35 N° de sécurité sociale N°.....

atteste que les enfants et adultes suivants sont rattachés à mon dossier

(noter les différents noms de famille, si différents du responsable) :

.....
.....
.....
.....

J'autorise le Service Education à accéder et consulter mon dossier sur le site de la MSA 35.

Afin d'obtenir les données nécessaires au calcul de la tarification, pendant toute la période d'utilisation des services Education de la Ville de Saint Grégoire pour les années scolaires à venir.

Cette tarification sera établie chaque année sur les ressources N-2 pour l'année scolaire du N et N+1 (jusqu'au 31 aout de chaque année scolaire).

Fait le

A.....

Signature (obligatoire) :

(Merci de mettre ce document en ligne 2 de votre portail famille et/ou de le transmettre au référent portail famille au mail suivant : portail.famille@saint-gregoire.fr)